

# LA NATION

## journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 fr. 50. Abonnement annuel: 80 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 35 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

### La fleur au fusil des autres

Le regard béat, excité et moralisateur que nous portons sur les Tunisiens et les Égyptiens nous en apprend plus sur nous mêmes que sur eux. Nous en faisons *a priori* les vecteurs inspirés de l'esprit démocratique. Nous les admirons, «en colère», indignés par «la corruption» et «assoiffés de liberté». Nous nous délectons, du haut d'un hélicoptère, de voir leurs manifestations publiques, bien entendu «spontanées», se répandre dans la ville en lentes et irrésistibles vagues. Nous les voyons comme un bain de jouvence politique purifiant les cloaques du pouvoir et aplanissant les sentiers de la justice.

D'un côté, il y a le bien, le droit, la paix, et de l'autre, le mal, accapareur et despotique, comptant encore sur les forces bestiales de la police et de l'armée, mais d'ores et déjà frappé à mort par le déploiement irrésistible de «la rue». Le téléviseur passe discrètement sur les magasins fermés, les vitrines brisées, les pillages. Ces insignifiants dégâts collatéraux ne sauraient troubler la fête. Le jasmin n'a pas d'épines.

C'est, pour les commentateurs occidentaux, une évidence que le président Hosni Moubarak, après M. Ben Ali et en attendant d'autres potentats nord-africains, doit démissionner sans délai. Nous attendons en piaffant la création d'un comité provisoire, composé de toutes les tendances, qui mettra sur pied un gouvernement de transition. Celui-ci organisera des élections libres... et le tour sera joué.

On minimise l'ampleur des incertitudes quant à l'avenir. Car rien ne nous dit que le «processus démocratique» aboutira. Et s'il aboutit, il n'est pas sûr que ce sera un gain pour la population. Peut-être que la Tunisie va continuer à s'enfoncer dans le chaos et déboucher sur un régime plus dur et pas moins coûteux.

Et peut-être qu'Hosni Moubarak arrivera à calmer le jeu et à reprendre le contrôle. Ou peut-être qu'il se verra contraint de se retirer, au risque du chaos qu'il annonce. Une prise de pouvoir des Frères musulmans, la force en présence la plus cohérente et la plus déterminée, doit être envisagée. Elle doit l'être d'autant plus qu'au moment où nous corrigeons les épreuves de cette *Nation*, nous apprenons qu'Al-Qaïda appelle les manifestants égyptiens à entamer la guerre sainte et à ignorer «les chemins décevants» de la démocratie et du «nationalisme païen pourri». Cela pose immédiatement la question de l'avenir des chrétiens dans la région. L'attentat contre l'Eglise copte d'Alexandrie ne pousse pas à l'optimisme. Dimanche dernier, les pasteurs vaudois ont lu en chaire le communiqué alarmant d'un pasteur travaillant au Caire et à Alexandrie: «Nous avons dû arrêter les activités pastorales et demander aux paroissiens de rester cloîtrés chez eux pour raison de sécurité.» Et qu'en sera-t-il, autre question cruciale, de la paix entre l'Égypte et Israël? Anouar el-Sadate l'a signée à la grande fureur des autres États musulmans. Hosni Moubarak, considéré lui aussi comme un traître par les islamistes, l'a respectée. Si son successeur est antisioniste, ou simplement faible, cette paix volera en éclats.

Le président Obama, renouvelant le lâchage en traître du Shah d'Iran par Jimmy Carter (autre prix Nobel de la paix!), presse publiquement le chef d'État égyptien de partir, passant à la trappe trente années de collaboration politique. Tout en condamnant vertueusement toute forme d'ingérence, les vingt-sept États de l'Union européenne exigent la mise sur pied immédiate d'un gouvernement de transition: «Refuser la processus démocratique au nom de la

peur de l'intégrisme n'est tout simplement pas acceptable», disent-ils.

En réalité, la seule question est de savoir ce qui est le plus acceptable pour les pays concernés. Et c'est à eux seuls, à l'exclusion de toute pression et de tout conseil extérieurs, qu'il revient de décider ce qu'ils doivent faire, et comment. Mais l'Européen reste colonialiste, et l'Américain impérialiste.

Dans un article intitulé «Démocratie d'abord»<sup>1</sup>, Mme Ariane Dayer déclare en évoquant une prise de pouvoir par les Frères musulmans: «Il n'en faut pas plus pour que certains analystes prédisent une *iranisation* du pays. Et un avenir sanglant dans les rapports que développerait alors l'Égypte avec Israël. Le risque est énor-

me, en effet, mais nous donne-t-il le droit de snober ou de redouter l'élan démocratique égyptien?» Et plus loin: «Elle (la démocratie, réd.) passe avant le reste.»

Tout en revendiquant pour nous une société «zéro risque», nous incitons des populations entières à prendre le risque majeur de la guerre civile, avec son cortège sans fin de décomposition sociale, de faillites, de chômage, de règlements de compte, de délation, de meurtres faciles et de luttes sanglantes pour le pouvoir. Serait-ce que, à nos yeux, ces dommages ne sont rien face au spectacle émoustillant de la démocratie en marche?

OLIVIER DELACRÉTAZ

<sup>1</sup> *Le Matin Dimanche* du 6 février dernier.

### Le GSsA s'inquiète-t-il vraiment du suicide?

Lors de son dernier congrès, le Parti socialiste suisse a mis l'abolition de l'armée à son programme. Le Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA), quant à lui, affiche clairement ses ambitions dans sa dénomination.

Depuis l'échec de son initiative pour la suppression de l'Armée en 1989, le GSsA a compris qu'il ne pourrait atteindre son but que par des chemins détournés, ou en tout cas indirects. Il s'était ainsi jadis lancé dans la lutte contre les avions de combat sous prétexte qu'ils font du bruit. Il s'en prend maintenant aux armes à feu, en particulier aux armes d'ordonnance, sous prétexte qu'elles sont la cause de nombreux suicides et autres drames familiaux<sup>1</sup>. C'est là l'objet de l'initiative «pour la protection face à la violence des armes» sur laquelle nous voterons le 13 février. Le PS soutient fermement l'initiative.

Profitant d'une nouvelle campagne émotionnelle, nos grands quotidiens s'étalent en statistiques peu claires et images chocs. Ils se plaisent ainsi à publier des photographies où un Fass 90 semble artistiquement posé contre un mur de garage, entre un tricycle et une paire de patins à roulettes. Automatiquement, «le débat se recentre» sur ces armes répandues dans la population pour le plus grand malheur de celle-ci, nous dit-on. On veut par là éviter que le débat ne s'élève. Et c'est bien le but recherché par les initiateurs. Car ils savent que la vraie question ne porte pas sur les conséquences du nombre d'armes répandues chez des privés mais sur les raisons d'être de l'armée en Suisse.

Au-delà de ce salmigondis sentimentaliste et nébuleux, l'atteinte à l'armée que provoquerait une acceptation de l'initiative est certaine. Le lien de confiance entre l'armée et le corps électoral qui préside à sa destinée est le pilier d'une armée de milice. Si on lui retire son arme, le soldat suisse entendra le message suivant: nous attendons de vous que vous donniez votre vie s'il le faut, mais vous n'êtes pas suffisamment responsable pour garder un fusil sans munitions à la maison. Autant tout de suite considérer que nos soldats sont de la chair à canon, et nos officiers des incapables.

En acceptant l'initiative, ce lien de confiance sera rompu. Nous n'aurons alors plus qu'à attendre qu'un commandant de compagnie ose refuser d'engager ses hommes pour le prochain *World Economic Forum* de Davos. Ses arguments seront même assez crédibles: un officier qu'on juge incapable de garder un pistolet chez lui est-il apte à commander deux cents hommes?

Cette initiative n'a d'autre but que d'affaiblir l'armée de milice, ciment de l'unité confédérale. Elle s'en prend pour cela à l'une de ses expressions les plus fondamentales: l'arme personnelle. Pour ne pas discréditer l'un des instruments les plus importants de notre politique de sécurité, il faut dire NON le 13 février prochain.

FÉLICIEN MONNIER

<sup>1</sup> Les adversaires s'affrontent d'ailleurs sur des bases et des priorités complètement opposées: le fait divers combat le symbole. Aussi terribles que soient les uns et fondamental l'autre, il y a là un saut logique...

**Séminaire de la Ligue vaudoise 2011**  
au Buffet de la gare de Lausanne, Salle des Vignerons

#### ECOLE VAUDOISE... ENFIN UN VRAI CHOIX!

Mercredi 16 mars 2011 à 20h00

##### La VSO et les métiers

Geneviève Chabloz, maîtresse VSO

##### Les riches possibilités de la VSO

Guy Gaudard, patron et maître d'apprentissage

##### Ce qu'attend un maître d'apprentissage

Mercredi 23 mars 2011 à 20h00

##### De quelques préjugés

Sophie Paschoud, secrétaire patronale

##### Il y a une vie après l'école

Jacques Perrin, maître VSB

##### Différences, inégalités, injustices

Mercredi 30 mars 2011 à 20h00

##### Retour au réel

Olivier Delacrétaaz, président de la Ligue vaudoise

##### Le meilleur des systèmes scolaires

Les exposés seront suivis d'une discussion. L'entrée est libre.

### Entretiens du mercredi

Ces entretiens ont lieu le mercredi à 20h00 dans nos locaux de la Place Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne. L'entrée est libre.

Prochains rendez-vous:

|                    |                   |  |
|--------------------|-------------------|--|
| <b>16 février:</b> | Uli Windisch      | Insécurité, impunité, ultra-violence: que faire? |
| <b>23 février:</b> | Laurent Moreillon | L'unification du droit de procédure pénale       |

## Historiquement correct

Sous ce titre, l'écrivain français Jean Sevillea veut en finir «avec le passé unique»<sup>1</sup>, c'est-à-dire avec une vision stéréotypée et mythique de l'histoire qui ne correspond précisément pas à la vérité historique. Dans la mesure où elle n'est pas le fruit d'une tromperie délibérée, cette déformation provient souvent d'une interprétation du passé selon des critères d'aujourd'hui, donc anachroniques. Ainsi, le recours à des qualificatifs tels féodal, absolutiste, fasciste, dont le sens a été altéré, ou pis encore en méconnaissant délibérément les circonstances dans lesquelles tel événement s'est produit. En effet, comme l'écrit Sevillea, «médiatiquement, l'anachronisme est payant».

Cette approche est non seulement contraire aux devoirs élémentaires de l'historien, mais elle est très largement utilisée à des fins politiques, principalement par les auteurs de gauche qui proclament la supériorité du présent, voire du futur radieux, sur le passé, donc le progrès garanti. Comme le relève l'auteur, «le politiquement correct comme la complexité de l'histoire. Il réduit tout à l'affrontement binaire du Bien et du Mal, mais un Bien et un Mal réinterprétés selon la morale d'aujourd'hui. Dès lors l'histoire constitue un champ d'exorcisme permanent... Des personnages, des sociétés et des périodes entières sont ainsi diabolisés.»

Les hommes politiques et de façon plus générale les médias cadrent leurs propos par rapport à des représentations du passé qui sont fausses, parfois même qu'ils savent fausses. Ils se dispensent ainsi de rechercher la vérité historique, tâche certes ardue qui se concilierait mal avec leur souci de convaincre à bon compte.

L'ambition de Sevillea «est d'offrir une synthèse des recherches les plus récentes sur les thèmes formant la matière des préjugés, des idées reçues et des lieux communs dans le domaine historique». Cela sans craindre de prendre parti. Aussi la majorité des exemples qu'il a puisés dans l'histoire de France jusqu'à nos jours sont-ils principalement imputables aux idéologies de gauche. Malgré le caractère franco-français et un certain parti pris, nous estimons que cet ouvrage apporte une réaction roborative au poids toujours plus insupportable que la pensée unique fait peser sur notre civilisation.

A juste titre, Jean Sevillea prend comme premier exemple «la féodalité» ou plus exactement le Moyen-Age. Celui-ci est en effet constamment invoqué pour désigner une société «obscurantiste», inculte, voire brutale et inhumaine. «Aujourd'hui, veut-on stigmatiser les mœurs des Talibans ou l'obscurantisme des Mollahs iraniens, le monde médiéval est invoqué.» Quant à la féodalité, elle évoque une société impitoyablement hiérarchique, inégalitaire, bafouant les droits de l'Homme. Ne qualifie-t-on pas de «barons de l'économie» les financiers qui dominent celle-ci? Ces abus de langage sont d'autant moins excusables que, depuis un siècle au moins, les historiens ont largement éclairé la société médiévale sous ses divers aspects. Cela non seulement en France, mais également dans notre pays. Jusqu'à une époque récente, la période médiévale ou «savoyarde» de l'histoire vaudoise était privilégiée par rapport à d'autres époques, comme l'atteste l'abondance des publications. N'est-il d'ailleurs pas paradoxal qu'à une époque où l'histoire médiévale jouit d'un véritable engouement, les adeptes de «l'historiquement correct» présentent le Moyen-Age sous

le jour le plus noir? Ainsi, ce dossier «pédagogique» tendant à convaincre les écoliers français que «le djihad représente une réponse des musulmans aux violences des Croisades et un devoir religieux».

Certes, la démonstration est moins évidente pour plusieurs des dix-huit exemples retenus par l'auteur (Inquisition, colonisation de l'Amérique, guerres de Religion), car le Bien et le Mal sont ici moins tranchés, de telle sorte que «l'historiquement correct» comporte une part de vérité. L'auteur n'en disconvient pas et cite même certains exemples qui compensent un peu les abus invoqués pour noircir ces pages du passé.

Plus proches de nous, les philosophes des Lumières, Voltaire en tête, passent pour les champions de la liberté de pensée et de la tolérance. Ils incarnent la modernité face à l'absolutisme de l'Ancien-Régime. Ainsi, un autre manuel scolaire français leur prête «l'intention d'éclairer le peuple et d'assurer le bonheur du plus grand nombre des hommes». Jean Sevillea ose s'en prendre à ce tabou et passer cette tolérance au crible de la critique historique, révélant beaucoup d'intolérances. Leur «dénominateur commun, c'est leur regard optimiste sur l'être humain. Ils croient au progrès, c'est-à-dire à la supériorité de l'avenir sur le passé.» Leur pensée «aboutit à remettre en cause tous les principes religieux et politiques qui constituaient les fondements de la société: contre la croyance, le doute; contre l'autorité, le libre-arbitre; contre la communauté, l'individu». En réalité, si les philosophes définissent la tolérance, c'est par son contraire: le fanatisme! Est décrétee fanatique toute pensée reposant sur des dogmes. Leur tolérance dissimule mal l'antisémitisme et le racisme de ces philosophes. «Le peuple des Lumières, le peuple idéal, c'est le peuple sans le peuple.»

Nous ne nous arrêtons pas au chapitre consacré par Sevillea à l'Ancien-Régime, la Révolution et la Terreur, non seulement parce qu'ils ont été suffisamment élucidés, mais parce qu'ils sont abordés ici dans une perspective exclusivement française, qui n'est pas la nôtre. Rappelons simplement que la commémoration du Bicentenaire, qui devait dans l'esprit du président Mitterrand établir une fois pour toutes la légitimité et les bienfaits de la Révolution, a tourné court, de nombreux travaux érudits ayant établi le contraire. Moins connue et encore plus étrangère à notre histoire, la Commune de 1871 est une résurgence inversée de la Terreur: le XIX<sup>e</sup> siècle finit dans un bain de sang.

Dans un chapitre consacré aux rapports entre catholiques et ouvriers, l'auteur montre que les socialistes n'ont pas été seuls préoccupés de la condition ouvrière. Parmi les grandes figures de ce catholicisme social, rappelons La Tour Du Pin et Monseigneur Mermillod, évêque de Lausanne. Malgré l'appui du Pape Léon XIII, ce mouvement n'a toutefois guère prospéré. Aussi Jean Sevillea doit-il reconnaître que, «si on avait écouté ces esprits lucides et courageux et si la bourgeoisie de la Révolution industrielle n'avait pas montré une telle indifférence à la question ouvrière, la France n'aurait peut-être pas hérité de cette maladie qui consiste à aborder tout litige social par la voie du conflit» et, ajouterons-nous, la descente dans la rue.

Jean Sevillea aborde ensuite le problème de l'esclavage, particulièrement florissant à l'époque des Lumières, dont la gauche s'attribue néanmoins le mérite

de l'avoir aboli, puis les autres «anti»-sémitisme, -militarisme et -cléricisme, donc inévitablement l'affaire Dreyfus. Lionel Jospin n'hésitait pas à affirmer devant le Parlement, comme vérité évidente: «On sait que la gauche était dreyfusarde.» Voilà le procédé réducteur typique qui altère le passé pour séparer les bons – la gauche dreyfusarde – des mauvais – la droite antidreyfusarde. Or, en tout cas jusqu'à l'entrée en scène de Zola, les esprits sont partagés sur la culpabilité de Dreyfus. Sevillea relève que, par son attachement indéfectible à l'armée et à la patrie – car c'est avant tout cela qui est en jeu –, Dreyfus aurait pu être «antidreyfusard»!

Si le pacifisme de l'entre-deux-guerres est largement partagé, d'où ce sous-titre «1938, droite et gauche, tous munichoïses», les pages consacrées par l'auteur au fascisme et à la collaboration mériteraient une analyse approfondie qui n'a pas sa place ici. Il en va de même de la division des Français entre résistance et collaboration. On ne saurait en tout cas se contenter de renvoyer les uns dans le camp du Bien et les autres dans celui du Mal, d'autant que les sentiments de la plupart des Français envers le Maréchal ont évolué de 1940 à 1944, voire au-delà. L'ouvrage se termine par

deux sujets bien éloignés l'un de l'autre, mais faisant tous deux l'objet d'une condamnation hâtive: d'une part, le silence de Pie XII à l'égard du nazisme et de l'extermination des Juifs, d'autre part la guerre d'Algérie. Là encore, l'auteur critique la version officielle avec des arguments suffisants pour remettre en question «la légende dorée de la gauche française».

Reposant sur une documentation considérable, cet ouvrage remet utilement en question la version officielle et «historiquement correcte» de plusieurs événements capitaux de l'histoire de France et même, dans une certaine mesure, de la nôtre. Même s'il n'échappe pas aux partis pris qu'implique une telle remise en question, il montre combien il est dangereux de se soustraire au devoir d'objectivité de l'historien, qui doit en particulier replacer les événements dans leur contexte. C'est sans doute dans cette perspective qu'il faut entendre la maxime du grand historien Pierre Nora, reprise par Jean Sevillea dans sa conclusion: «La mémoire divise, l'histoire unit.»

JEAN-FRANÇOIS POUDRET

<sup>1</sup> *Historiquement correct, pour en finir avec le passé unique*, éd. Perrin 2003, 455 p.

## Il faut retirer les produits alimentaires du Cassis-de-Dijon

Chaque jour, nous autorisons l'importation de nouvelles cochonneries alimentaires. Après le fromage amidonné, le jambon hydrique, le sirop pauvre en fruit, le cidre pauvre en pommes et la limonade pauvre en tout sauf en taurine, c'est le tour de la crème pauvre en matière grasse<sup>1</sup>. Pour bénéficier du principe du Cassis-de-Dijon, il suffit d'introduire auprès de la Confédération une demande d'autorisation pour importer chez nous tel produit inférieur à nos normes mais qu'un Etat de l'Union européenne reconnaît comme conforme aux siennes. Sauf présomption de menace pour la santé publique, l'autorisation est accordée. Pour éviter une distorsion de la concurrence au détriment de nos producteurs, ceux-ci sont alors autorisés à fabriquer eux-mêmes, en Suisse, ce produit non conforme aux normes suisses.

Cette dernière disposition induit un effet pervers. En effet, importer le produit lui-même revient trop cher, notamment à cause des coûts de l'impression sur les emballages des indications de provenance, obligation censée protéger le consommateur suisse. Cela fait que Migros fabrique désormais elle-même le médiocre sirop français et que Denner produit lui-même une crème européenne de deuxième ordre.

L'appétit venant en mangeant, si l'on ose dire, on peut prévoir que les grandes surfaces installeront des antennes dans les Etats voisins pour demander des autorisations d'importation qui se transformeront immédiatement en autorisations de production sur sol suisse!

M. Jacques Bourgeois, directeur de l'Union suisse des paysans, déclare non sans raison: «Tout le monde s'accorde pour dire que la qualité suisse est notre porte de salut (ou notre planche de sortie? réd.) pour rester concurrentiel. Le Cassis-de-Dijon torpille tous ces efforts.»

Dans *Le Nouvelliste* du 25 janvier, M. Olivier Cottagnoud, président du Syndicat autonome des postiers (SAP) et militant de la Gauche valaisanne alternative, s'en prend au directeur de l'USP:

[...] *Le conseiller national Jacques Bourgeois, qui n'avait pas combattu le projet de loi, ni soutenu le référendum lancé en 2009 par certains milieux paysans, a lancé dernièrement une initiative parlementaire afin d'exclure les dérivés alimentaires de cet accord. [...] Aux côtés de Bourgeois, dans les cosignataires de cette initiative, on trouve bizarrement le nom de dix-sept conseillers nationaux qui avaient approuvé la loi du principe du Cassis-de-Dijon. Si ces dix-sept conseillers nationaux s'étaient réveillés plus tôt et avaient rejeté la loi en 2009, au lieu de l'accepter, elle n'aurait pas passé. Ce réveil un peu tardif soulève la question de la lucidité et de l'indépendance d'esprit des députés à Berne.*

Nous partageons ce point de vue, sauf que ce n'était même pas un accord, mais une décision unilatérale et sans contrepartie prise par la Suisse. Sauf aussi que l'article de M. Cottagnoud est un article électoral qui récupère l'affaire pour inciter les paysans à voter à gauche. Or, la gauche ne fut pas plus brillante que les dix-sept conseillers nationaux repentis. Les parlementaires socialistes, à deux ou trois exceptions près, ont voté en faveur du Cassis-de-Dijon. Les consommateurs sont une clientèle choyée par la gauche, qui craignait de les priver de cette prétendue économie de deux milliards de francs promise par Mme Leuthard.

Mais baste, le mal est fait, il faut maintenant que l'initiative parlementaire de M. Bourgeois soit appuyée par ceux qui prétendent soutenir l'existence et la prospérité de l'agriculture suisse. Sortir l'agriculture du Cassis-de-Dijon, ce serait du même coup tendre un joli croche-patte au projet d'Accord de libre échange agricole (ALEA), croche-patte d'autant plus nécessaire que celui-là, donné pour moribond il y a peu, est en train de reprendre vigueur grâce à son incorporation aux «bilatérales III» de M. Schneider-Ammann.

D.

<sup>1</sup> *Le Matin Dimanche* du 16 janvier 2011.

## Pierre Viret: un demi-millénaire!

L'année 2011 marque un double anniversaire pour Pierre Viret: le 500<sup>e</sup> de sa naissance et le 475<sup>e</sup> de la dispute de Lausanne qu'il a menée (à l'âge de 25 ans!) aux côtés de Guillaume Farel et Jean Calvin, dispute qui a fait date dans l'histoire religieuse du Pays de Vaud.

Il n'en fallait pas moins pour que le Conseil d'Etat lui-même décrète une «année Viret» en 2011; il a commis le pasteur Antoine Reymond aux fins de coordonner la manifestation.

D'autres personnalités du Canton n'ont pas attendu 2011 pour faire revivre Pierre Viret. Ainsi du pasteur Arthur-Louis Hofer. Ce pasteur retraité et actif nourrit depuis longtemps une passion pour le réformateur d'Orbe. Sous les auspices de l'Association Pierre Viret, il a entrepris la réédition de l'œuvre maîtresse du réformateur: l'*Instruction chrétienne*. Avant la publication du troisième tome, annoncée pour cette année, intéressons-nous au deuxième<sup>1</sup>, consacré à l'étude de la Loi de Dieu.

Dans les prolégomènes, Pierre Viret expose l'intérêt de la Loi. Pour ce faire, il dresse un tableau peu amène des principaux régimes politiques que sont la monarchie, l'aristocratie et la démocratie. A propos des maux qui affectent la démocratie, le réformateur a notamment ces mots: «L'ambition et l'avarice [...] sont cause que plusieurs briguent les offices de la République ou pour eux-mêmes, ou pour leurs parents et amis, et pour ceux par lesquels ils auront été corrompus; et ceci non pas pour désir qu'ils aient à maintenir l'honneur de Dieu, ni le bien public, ni à administrer bonne justice; mais le font tant seulement pour l'honneur et pour le profit mondain qu'ils prétendent en recevoir, et pour régner dessus les autres. [...] Car puisqu'ils ne dépendent que des hommes, et non point de Dieu; et qu'il est en la puissance de ceux qu'ils ont à gouverner, de les élever en dignité, ou de les abattre; il faut nécessairement qu'ils fassent la cour à tous, et qu'ils craignent ceux auxquels ils se devraient faire craindre.» (p. 34) La Loi de Dieu est seule capable de gouverner les hommes pour leur bien: «Quand tout sera bien pensé et repensé, nous n'en pourrons conclure autre chose, sinon que les hommes ne peuvent jamais être que

misérables et très-mal gouvernés s'ils sont gouvernés par leurs semblables, c'est-à-dire, par des gouverneurs qui soient hommes mortels comme eux, quelque forme de gouvernement qui y puisse être.» (p. 31)

Les prolégomènes passés, on entre dans le vif du sujet: le commentaire des Dix Commandements. Ce commentaire est intéressant à plusieurs égards. D'abord, on apprend à mieux connaître un Vaudois célèbre; c'est en quelque sorte l'intérêt historique et national de cette œuvre. Ensuite, l'intérêt est également anthropologique: on redécouvre, par la comparaison du XVI<sup>e</sup> siècle avec notre époque, que les tentations et les luttes humaines ont quelque chose d'immuable. Troisièmement, l'*Instruction chrétienne* fait plaisir à lire: le ton vigoureux – parfois enjoué – et la conviction profonde dans les dialogues entre Daniel, le maître, et Timothée, son élève, donnent vie au texte. Finalement – et c'est son intérêt majeur – cette œuvre témoigne d'une prise au sérieux du Décalogue dont on est difficilement capable aujourd'hui. Pierre Viret livre un traité de morale, au meilleur sens de ce terme; l'explicitation de la Loi est tout orientée vers la gloire de Dieu et l'ordre parmi les hommes.

Pour illustrer le propos, voyons ce que Pierre Viret expose à propos du huitième commandement: «tu ne déroberas point» (qui fait suite au pittoresque «tu ne paillarderas point»).

Tout le commentaire repose sur le fait que Dieu est la main invisible qui accorde aux humains les biens dont ils disposent. Dès lors, se contenter de ses propres biens, ne pas voler ceux de son prochain et user de ses propres biens pour de justes finalités relèvent du respect de la volonté de Dieu. Par ailleurs, en plaçant sa confiance en Dieu seul, l'homme pourra, comme dit saint Paul aux Philippiens, vivre en abondance tout comme en disette. Parfois, Pierre Viret s'amuse du caractère factice du dialogue, comme ici, lorsque Timothée objecte: «[II] me semble qu'il est bien plus facile de se contenter du beaucoup que du peu.» (p. 594) Daniel reprend et démontre que, pour le pauvre comme pour le riche, la principale cause de violation de ce com-

mandement est le manque de foi et de confiance en Dieu. En effet, «si nous avons telle fiance en Dieu que nous devons, nous n'aurions jamais peur de pauvreté et d'indigence» (p. 594).

Par une brève exégèse, le réformateur montre que la racine hébraïque utilisée pour dire «dérober» a de fait un sens plus large et signifie également tromper et décevoir. Ainsi, il ouvre une large perspective d'interprétation de ce commandement; il utilisera cette large perspective pour montrer, de façon générale, comment le chrétien doit se comporter vis-à-vis de son prochain avec les biens de ce monde.

Pierre Viret en vient même à des considérations qui touchent à l'ordre politique et juridique: il dresse une continuité entre d'une part la volonté de Dieu qui nous a confié certains biens et d'autre part le droit à la propriété privée instituée par les lois civiles. Au passage, le réformateur lance quelques piques bien senties contre les anabaptistes qui cherchaient alors à imposer une forme de communisme.

Après avoir affirmé que le respect de ce huitième commandement exige une grande charité et une grande libéralité, le réformateur a le souci d'équilibrer son propos et de prévenir toute prodigalité du fidèle: «Le prodigue n'en fait pas moins de sa part [que l'avare], nonobstant qu'il suive autre chemin. Car puisqu'il n'a ni fond ni mesure, il ne peut satisfaire là où il devrait, vu qu'il ne peut et ne sait employer en bon usage, ce qu'il a déjà dépensé sans raison; et puis il faut qu'il prenne quelque portion d'ailleurs, pour fournir à sa prodigalité.» (p. 605) On retrouve à plusieurs reprises en filigrane l'affirmation que le mal se nourrit de lui-même, qu'un mal en appelle un autre; ici, la prodigalité appelle le vol.

Le propos est profondément réformé à deux égards en particulier, me semble-t-il. Premièrement, Pierre Viret affirme l'impossibilité de respecter ce commandement si le cœur n'est pas purgé de toute avarice et convoitise. La disposition du cœur prend ici le dessus par rapport à une approche plus legaliste. En effet, le réformateur affirme: «Car puisque la Loi est spirituelle, et le Législateur spirituel (Rom. 7.14), il faut toujours venir à l'ac-

complissement spirituel d'icelle, et à la réformation du cœur, dont l'œuvre procède.» (p. 593) Deuxièmement, le réformateur valorise le travail, en tant que celui-ci permet de subvenir aux besoins courants. Pour Pierre Viret, la paresse entraîne une pauvreté indéfendable. Le paresseux pauvre soit volera soit sera à charge d'autres personnes. Dans l'un et l'autre cas, il violera le huitième commandement.

Pour rendre son propos très concret, Pierre Viret établit une véritable typologie des larcins, dont le maître du dialogue, Daniel, s'empresse de dire qu'«[...] il serait impossible, je ne dis pas seulement de les raconter toutes, mais seulement la moitié.» (p. 604) Pierre Viret donne alors des exemples concrets de larcins qu'il range en catégories; dans cette liste, il est notamment question de sacrilèges, de larcins commis envers les jeunes enfants, de larcins louables, de larcins envers le bétail, de faux-monnayeurs et de jeux d'argent. Toutes choses qui (malheureusement!) n'ont pas perdu de leur actualité...

Je l'ai déjà relevé, je le redis: contrairement à ce qu'on peut imaginer de prime abord, l'intérêt de l'ouvrage n'est pas qu'historique. Aujourd'hui encore, au XXI<sup>e</sup> siècle, on peut se laisser édifier en lisant le commentaire du Décalogue de Pierre Viret. En cette année anniversaire, c'est ce que je souhaite aux lecteurs de *La Nation*.

JULIEN LE FORT

<sup>1</sup> Pierre Viret, *Instruction chrétienne*, tome deuxième, édition établie, présentée et annotée par Arthur-Louis Hofer, L'Age d'Homme, Lausanne 2009.

### Succès du référendum contre les «PC familles»

Un grand merci aux abonnés de *La Nation* qui ont signé et fait signer le référendum contre les nouvelles «prestations complémentaires pour familles». Ce dernier a été couronné de succès puisque le comité référendaire a annoncé avoir récolté plus de 17'000 signatures dans le délai imparti – déjà considérablement raccourci par la période des fêtes. On attend maintenant que les communes puis l'Etat terminent de valider les signatures; la votation populaire pourrait avoir lieu le 15 mai prochain.

Les ténors du parti socialiste ont accueilli cette nouvelle avec mauvaise humeur, accusant «la droite» d'avoir dépensé des sommes disproportionnées. Quelques jours auparavant, le conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard avait déjà subi un premier revers avec le refus du Grand Conseil d'entrer en matière sur le projet de loi sur la planification hospitalière. On voit ainsi qu'il est parfois possible de s'opposer à la dérive socialiste de la politique cantonale.

P.-G. B.

### Revue de presse

#### L'affrontement des locomotives

La commission de gestion du Conseil national, présidée par M. Pierre-François Veillon, avait présenté l'an dernier un rapport très sévère sur le fonctionnement du Conseil fédéral. Qu'en est-il résulté? Voici les réflexions de M. Veillon (24 heures du 2 février, «Réorganisation du gouvernement»):

[...] Dans les commissions de gestion nous avons analysé de très près les dysfonctionnements du gouvernement: méfiance, rétention d'information, manque d'anticipation. La situation est grave. On aurait pu penser qu'après l'affaire Tinner, l'affaire UBS et la grave crise libyenne, le Conseil fédéral aurait pris la mesure du problème et fait de vraies propositions. Mais on constate un manque total de vision. C'est une occasion manquée. [...]

C'est très difficile pour le parlement d'imposer une réforme du Conseil fédéral. Ce sont eux qui sont dans le chaudron, c'est à eux d'empoigner le dossier et de réfléchir à la manière de mieux fonctionner ensemble. Je vous l'ai dit, aucune piste n'a été approfondie et documentée. Cela veut dire qu'il n'y a pas de volonté de réforme. C'est pathétique.

Les partis en guerre permanente pour gagner des sièges attendent des conseillers fédéraux qu'ils soient des locomotives électorales, destinées par conséquent à s'affronter. D'où la petite guerre permanente au sein du gouvernement. C'est le jeu de la démocratie électorale, le seul régime politique acceptable pour toute l'humanité, nous dit-on. Alors, à quoi bon se plaindre de l'état du Conseil fédéral?

E. J.

#### La honte du pavé lausannois

Dans son éditorial intitulé «La mendicité n'est pas un tabou», publié le 4 février dans 24 heures, Federico Camporovo écrit notamment, en relation avec le lancement d'une initiative communale lausannoise visant à interdire la mendicité:

Les mendiants qui font de leur pratique un métier, qui appartiennent à un réseau structuré qui les emploie à son seul profit, qui obéissent à des chefs et à des règles, qui vont jusqu'à utiliser des enfants, importunent passants et commerçants, contribuant ainsi à l'accroissement du sentiment d'insécurité. Dès lors, l'intérêt public justifie qu'on y remédie par une interdiction, a dit le Tribunal fédéral en 2008.

C'est en mettant les bâtons dans les roues de ces réseaux répugnants et des marchands d'esclaves qui les exploitent que l'on défend le plus efficacement la dignité humaine. [...]

Cette traite d'êtres humains doit cesser dans nos villes.

Ph. R.

#### Au secours du jasmin

Dans un article publié le 4 février par *Le Temps*, où elle prend le contre-pied du romantisme révolutionnaire et démocratique affiché par la grande majorité de ses confrères, Marie-Hélène Miauton conclut:

[...] Relevons le ridicule de cette délégitimation autoproclamée de gauchistes, entraînée par Josef Zisyadis, débarquée à Tunis afin «d'exprimer la solidarité et le soutien de notre pays avec la population tunisienne et de rencontrer tous les acteurs politiques, syndicaux et associatifs, qui préparent la Tunisie démocratique de demain».

Pauvres Tunisiens, il ne leur manquait plus que ça!

Précisons qu'outre Zisyadis le triumvirat des libérateurs était composé de Michel Bühler et Antonio Hodgers.

Ph. R.

## LA NATION

Rédacteur responsable:  
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:  
Place Grand-Saint-Jean 1  
Case postale 6724, 1002 Lausanne  
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)  
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch  
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne

## Aspects de la vie vaudoise

### Les 50 ans de l'Ensemble vocal de Lausanne

(fm) C'est le 19 juin 1961 que Michel Corboz dirigeait le premier concert de l'Ensemble vocal de Lausanne (EVL). Cinquante ans plus tard, l'ancien maître de chapelle de la paroisse Notre-Dame du Valentin est toujours aux commandes. Certes, un «chef invité privilégié» (Guillaume Tourniaire) a été présenté comme son successeur, mais le chef fribourgeois restera cette année encore très actif, multipliant les concerts (plus d'une vingtaine) en Suisse romande, en France (Nantes, Grenoble, Bourg-en-Bresse, etc.), en Espagne (Bilbao) et au Japon. Plusieurs événements sont prévus pour fêter comme il se doit ce cinquantième anniversaire. C'est d'abord une exposition au Forum de l'Hôtel de Ville de Lausanne du mardi 15 au samedi 26 février (lundi au vendredi de 10h00 à 18h00, samedi de 9h00 à 18h00, fermé le dimanche), retraçant cette magnifique aventure chorale avec de nombreux documents tant sur papier que, bien sûr, sonores; des récitals donnés par des chanteurs de l'EVL en solistes, duos ou quatuors résonneront sous les voûtes du Forum dans des programmes d'une belle diversité (tous les jours de 12h30 à 13h15 environ sauf les mardi 22 et jeudi 24 février). C'est ensuite un concert à la cathédrale de Lausanne le 24 février à 20h30 avec l'œuvre qui, en 1966, avait véritablement lancé la carrière internationale de l'Ensemble et de son chef: *Vespro della Beata Vergine* de Monteverdi. C'est également la sortie d'un livre d'Antonin Scherrer *Ensemble vocal de Lausanne, 1961-2011 – Au nom de la voix* (Editions Favre) et d'un film (disponible en DVD) de Rinaldo Marasco et Jérôme Piguet *Michel Corboz – Le combat entre le vrai et le beau*. Et c'est enfin un disque d'œuvres méconnues de Gounod (*Messe de requiem* et *Messe chorale*) qui vient de paraître sous le label Mirare. Brigitte Waridel, chef du Service des affaires culturelles du canton de Vaud, a écrit dans le dépliant présentant ces différents événements: «Le Canton de Vaud doit beaucoup à Michel Corboz: il s'est tissé entre lui et ce pays des liens d'amitié et de familiarité que les Vaudoises et les Vaudois acceptent bien volontiers de partager, mais ils sont particulièrement fiers que son ensemble porte haut et loin le nom de leur capitale: Lausanne.» On ne saurait mieux dire.

### A la découverte de la musique classique

(fm) Restons dans le domaine musical pour signaler la parution du 7<sup>e</sup> volume des aventures de Super Presto et de son complice, le chat Moderato. Le principe de cette collection, publiée par l'association Rapsodia, est de faire découvrir la musique classique aux enfants sous la forme d'une histoire, écrite et enregistrée, faisant intervenir les deux personnages précités, et d'un disque d'extraits d'œuvres du compositeur présenté. Pour ce volume 7, les auteurs n'ont pas fait dans la facilité; leur choix s'est en effet porté sur le compositeur et luthiste anglais John Dowland (1563-1626). Les dessins sont amusants et de qualité, l'histoire n'est pas «gnangnan» (un écueil que n'évitent pas bon nombre de publications pour enfants) et les extraits musicaux bénéficient d'interprétations de haut niveau (l'Ensemble à cordes Rapsodia sous la direction de Michel Cardinaux, lui-même auteur du texte,

mais aussi quelques enregistrements anciens où l'on relèvera les noms du contre-ténor Alfred Deller et du ténor vaudois Hugues Cuénod, décédé le 6 décembre dernier à l'âge de 108 ans).

### Frédéric-César de La Harpe

(fm) *La Nation*, sous la plume de M. Jomini, avait parlé en son temps (n° 1875) du colloque tenu en octobre 2009 à l'Université de Lausanne sous la direction d'Olivier Meuwly et consacré à cette figure marquante de l'histoire vaudoise qu'est Frédéric-César de La Harpe, né en 1754 à Rolle et mort à Lausanne en 1838. La Bibliothèque historique vaudoise en publie prochainement les Actes; pas moins d'une vingtaine d'historiens d'horizons divers se sont attachés à évoquer les nombreuses facettes de celui qui fut le précepteur du futur tsar Alexandre 1<sup>er</sup>. [En souscription jusqu'au 28 février 2011 au prix de 48 francs + frais d'expédition; commande auprès de la Bibliothèque historique vaudoise, Grand-Chêne 8, 1002 Lausanne, tél. 021 331 18 00 ou par internet à l'adresse: [www.s-a-v.org](http://www.s-a-v.org), rubrique bhv]

3 mars 2013. Le peuple et les cantons, désireux d'exprimer un «signal clair» contre l'invasion de réglementations étatiques, acceptent une initiative populaire demandant que la Confédération lutte contre la bureaucratie. Les auteurs de l'initiative, entre-temps élus aux Chambres par des citoyens «heureux de voir enfin des gens qui font quelque chose pour que ça bouge», se demandent comment ils vont bien pouvoir appliquer la nouvelle disposition constitutionnelle. Ils nomment un groupe de travail réunissant deux cents représentants de la politique, de l'administration, des cantons et de la «société civile», avec pour mission de présenter un projet de loi dans un délai de six ans.

Printemps 2020. Le projet de loi sur la débureaucratiation, retardé par les parlementaires qui se représentent aux élections fédérales de l'automne 2019, est mis en consultation. Il compte deux cent huitante et un articles et prévoit la création d'un Bureau fédéral de la débureaucratiation, qui sera chargé d'examiner tous les nouveaux projets législatifs, ainsi que les textes en vigueur. La consultation, selon la Chancellerie fédérale, débouche sur un résultat «globalement positif».

Octobre 2025. Après de longues délibérations aux Chambres, la nouvelle loi fédérale est promulguée. L'Office fédéral de la débureaucratiation – car on s'est avisé qu'un simple bureau répondrait insuffisamment à l'intérêt croissant de la population pour la débureaucratiation, et surtout qu'il ne permettrait pas de faire face au volume supplémentaire de travail imposé, d'une part, par l'examen des septante-quatre nouvelles législations fédérales adoptées au cours des dix dernières années, d'autre part, par les nombreuses autres tâches nécessaires pour remplir le mandat constitutionnel (perception et redistribution d'une taxe sur la bureaucratie, cours de sensibilisation à la bureaucratie dans les écoles, enquêtes annuelles sur le niveau de bureaucratie, formation des futurs spécialistes en débureaucratiation, etc.) –, l'Office fédéral de la débureaucratiation, donc, s'installe dans une huitième aile du nouveau

### Des jeunes qui s'engagent

(fm) «A l'échelon communal, les partis ne font qu'ajouter des problèmes là où il n'y en a pas!» Cette affirmation qu'on a pu lire dans *24 heures* du 3 février dernier n'est pas pour nous déplaire; son auteur: un jeune homme de moins de 30 ans, Matthias Saffore qui, en compagnie de deux autres candidats de son âge (Cécile Laurent et Patrick Pesquet), se lance dans la course à l'exécutif du village de Fey, dans le Gros-de-Vaud. Tous trois font partie de plusieurs sociétés locales et s'investissent donc déjà pleinement dans la vie du village. Leur volonté de s'y impliquer encore davantage en briguant un poste de municipal, voire de syndic, mérite d'être soulignée, à un moment où plusieurs communes de tailles diverses peinent à trouver des candidats à l'exécutif.

### Un bicentenaire original

(ar) En 2011, notre Canton fête un bicentenaire original, celui de l'ECA (Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments natu-

rels). La première loi vaudoise dans ce domaine date en effet du 28 mai 1811.

Au cours du temps, l'ECA s'est trouvé malgré lui lié à une page mouvementée de l'histoire vaudoise: le 7 avril 1883, un incendie gigantesque a ravagé Vallorbe, mais les fonds de l'ECA avaient été utilisés par le Conseil d'Etat pour d'autres tâches! Dans un climat d'indignation générale, l'opposition libérale demanda par voie d'initiative populaire la révision de la Constitution cantonale. Une nouvelle charte fut adoptée le 1<sup>er</sup> mars 1885 (elle allait rester en vigueur jusqu'en 2003), prévoyant notamment que les avoirs de l'ECA devaient être administrés séparément des capitaux de l'Etat...

Aujourd'hui, l'ECA bénéficie d'un statut autonome de droit public. Il œuvre dans les domaines de la prévention, du secours et de l'assurance. Comme tous les Vaudois le savent (ou devraient le savoir), l'assurance-incendie est obligatoire dans notre Canton, tant pour les biens mobiliers que pour les immeubles. Plusieurs événements marqueront le bicentenaire de l'ECA au long de cette année.

## Le Coin du Ronchon

### La fin de la bureaucratie

Palais fédéral construit en 2022 dans la banlieue de Berne afin de pallier l'exiguïté de l'ancien bâtiment. Les bureaux de l'Office hébergent aussi – provisoirement – l'Ecole fédérale des cadres en débureaucratiation, l'Observatoire de la débureaucratiation, ainsi que le secrétariat permanent de la Commission fédérale de débureaucratiation.

En janvier 2029, une des premières tâches confiées à l'Office consiste à examiner, sous l'angle de la débureaucratiation, la loi qui fonde sa propre existence. Les collaborateurs de l'Office et les experts externes mandatés à cet effet tombent d'accord pour suggérer l'ajout d'un alinéa exigeant que chaque département et chaque office dispose désormais d'une structure de débureaucratiation autonome. D'autres pistes sont examinées, notamment la suppression de l'obligation de traduire en français et en italien les documents officiels; cette proposition se fonde sur une enquête démontrant que ces langues sont de toute manière peu pratiquées au sein de l'administration fédérale, et que, compte tenu du volume de la législation, l'élimination de ces «doublons linguistiques» entraînerait des économies annuelles de près d'un milliard de francs.

Dans le cadre du réexamen de la législation fédérale, les experts en débureaucratiation pointent du doigt l'antique tradition du fédéralisme, soupçonnée de favoriser la bureaucratie; un mandat externe est confié à d'anciens bureaucrates reconvertis afin de déterminer si la population, cette fois, est prête à franchir ce pas historique. Quant à l'adhésion à l'Union européenne, elle n'est pas envisagée frontalement – car l'Union, par le passé, a parfois été soupçonnée de bureaucratie et la démarche d'intégration risquerait donc d'être difficile à expliquer à l'opinion publique – mais plutôt sous l'angle d'une intégration automatique de l'entier de la législation européenne dans le droit suisse, les divergences entre dispositions préexistantes et dispositions importées devant être appréciées de cas en cas par une commission de septante-cinq juristes. Deux tendances persistent

pendant à s'affronter, entre ceux qui estiment que la débureaucratiation doit se faire au niveau européen, voire mondial, afin d'être moins bureaucratique, et ceux qui affirment qu'elle doit rester proche de la population et qu'on obtient de meilleurs résultats si les Etats, les cantons et les communes peuvent posséder leurs propres structures de débureaucratiation.

En 2032, l'Office fédéral de la débureaucratiation, rebaptisé ODEBU, publie un rapport de mille quatre cents pages sur l'état d'avancement de ses travaux. A la page mille trois cent huitante-trois, le comité directeur propose, dans l'indifférence générale, une réforme des institutions destinée à maximiser l'efficacité de ses services; l'ODEBU, s'il le juge nécessaire, pourra dorénavant sélectionner les candidats habilités à être élus au Conseil fédéral ou à se porter sur des listes électorales. Certains observateurs se demandent si une telle évolution est vraiment démocratique. *La Nation* juge cette réforme certes anti-démocratique mais néanmoins inacceptable car anti-fédéraliste. M. Jean-René Boulu, conseiller d'Etat, répond que ces critiques sont intellectuellement intéressantes mais que, dans un monde en mutations de plus en plus rapides, on ne peut plus s'arrêter à de tels détails juridico-institutionnels, surtout lorsqu'il est question d'un objectif aussi nécessaire que la lutte contre la bureaucratie.

Le 1<sup>er</sup> février 2038, Kevin Tirtouadla, candidat unique du Parti de la débureaucratiation (PADEBU), est élu *Débureaucratiateur suprême du peuple* à une majorité de 92% des voix. Il fait aussitôt arrêter huit mille quatre cent quinze «bureaucrates» ou présusés tels, en se prévalant de la disposition constitutionnelle votée vingt-cinq ans plus tôt. Le 3 mars est décrété *Journée de la haine de la bureaucratie*. Ce jour là, devant douze mille fonctionnaires de l'ODEBU, huit mille cadres du PADEBU et vingt-trois autres citoyens, il proclame solennellement: «Nous avons enfin vaincu la bureaucratie.»

LE RONCHON